



CDG 44
Centre de gestion
de Loire-Atlantique
10, Bd de la Loire - BP 66225
44262 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 20 00 71
www.cdg44.fr



CDG 49
Centre de gestion
de Maine-et-Loire
9, rue du Clon
49000 ANGERS
Tél. : 02 41 24 18 80
www.cdg49.fr



CDG 53
Centre de gestion
de la Mayenne
Parc tertiaire Technopolis
Rue de Broglie - Bâtiment E
53810 CHANGÉ
Tél. : 02 43 59 09 09
www.fncdg.com



CDG 72
Centre de gestion
de la Sarthe
3, rue Paul Beldant Cedex 2
72014 LE MANS
Tél. : 02 43 24 25 72
www.fncdg.com



CDG 85
Centre de gestion
de la Vendée
45, Bd des Etats-Unis
BP239
85006 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 44 50 60
www.cdg85.fr



CNFPT
CNFPT Pays de la Loire
60, Bd Victor Beaussier - BP 40205
49002 ANGERS
Tél. : 02 41 77 37 37
www.paysdelaloire.cnfpt.fr

Des idées de métiers...

Catégorie C

- Agent d'accueil
- Guide animateur de musée
- Médiateur du livre
- Agent des archives
- Gestionnaire de prêt en bibliothèque
- Agent de surveillance des musées, des expositions culturelles

Catégorie B

- Documentaliste
- Médiateur culturel gestionnaire d'un équipement culturel
- Assistant d'enseignement artistique
- Animateur multimédia
- Animateur du patrimoine

Catégorie A

- Directeur de l'action culturelle
- Conservateur des bibliothèques
- Professeur de musique
- Bibliothécaire
- Professeur de danse
- Conservateur de musée
- Directeur d'école de musique
- Professeur de dessin
- Professeur d'arts plastiques

Les métiers de la culture



un choix d'avenir
en Pays de la Loire



Des services culturels de proximité

Répondre aux attentes culturelles de la population

Les métiers territoriaux du secteur culturel peuvent être regroupés au sein de cinq grands domaines d'activités : l'enseignement artistique et l'encadrement d'ateliers amateurs (théâtre, chant, photo...), le livre, la lecture publique et les techniques documentaires, les spectacles vivants et l'audiovisuel, la conservation du patrimoine, les métiers de la communication et de l'animation culturelle.

117 000 agents dans les services culturels

Sur 93 200 agents titulaires recensés dans les différents services culturels des collectivités territoriales, 54 700 œuvrent dans les domaines de l'enseignement (32 200 agents), du livre (14 000 agents), du patrimoine (8 500 agents). 38 500 relèvent d'autres filières de la fonction publique territoriale (administrative, technique, sociale, animation, etc.). Ils interviennent dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel (17 300 agents), du livre (10 200 agents), de l'administration culturelle (4 000 agents), de l'enseignement (3 500 agents), du patrimoine (3 500 agents). 27 %* exercent des fonctions d'encadrement, de conception et d'enseignement, 39 %* des fonctions d'application et 34 %* des fonctions d'exécution. D'ici 2012, un fonctionnaire sur trois de la filière culturelle partira à la retraite.

56 000 employeurs

La fonction publique territoriale se caractérise par une grande diversité des employeurs : 99 conseils généraux, 25 conseils régionaux, 36 000 communes et environ 16 000 structures intercommunales.

En pays de la Loire 76 000 agents territoriaux**

Le territoire Pays de la Loire compte environ 76 000 agents territoriaux toutes filières confondues et 2358 collectivités territoriales.

*Agents titulaires

**Titulaires, non titulaires et emplois aidés

Les grades de la filière culturelle accessibles par les concours sont :
agent qualifié du patrimoine (catégorie C, niveau BEP, CAP),
assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant d'enseignement artistique (catégorie B, Bac ou équivalent), assistant spécialisé d'enseignement artistique, assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, Bac +2), bibliothécaire, attaché de conservation du patrimoine, professeur d'enseignement artistique, conservateur du patrimoine, conservateur des bibliothèques, directeur d'établissement d'enseignement artistique (catégorie A, Bac+3 ou équivalent).
Le cadre d'emplois de catégorie C d'agent du patrimoine est accessible par recrutement direct.



Zoom sur quelques métiers

Animateur du patrimoine

Il conçoit et développe la mise en valeur d'un patrimoine naturel, historique, artistique, scientifique ou technique sur un territoire rural ou urbain. Il analyse les richesses et réalise les outils de sa découverte : conception des parcours de découverte, mise en place d'actions d'animation et de manifestations adaptées aux différents publics.



Professeur de musique

Auprès d'une école de musique municipale ou intercommunale, ou d'un conservatoire, il initie des publics adultes et scolaires à la pratique d'un instrument sous forme de cours individuels ou collectifs.



Bibliothécaire

Il gère les collections, organise l'accès du public et met en œuvre la politique de développement de la lecture publique. Ses principales activités sont : l'organisation de l'accueil du public, la gestion du prêt, la gestion et le développement des collections (inventaire, acquisition, catalogage, indexation des ouvrages, entretien des livres), la mise en œuvre de politiques d'animation culturelle (organisation d'expositions, promotion du livre auprès des scolaires, organisation de colloques et manifestations, etc).

